

EAUX USÉES,
EAUX
PLUVIALES

LE SIBA

VOUS RÉPOND !

2^e édition - Juillet 2025



BASSIN
D'ARCACHON

SIBA

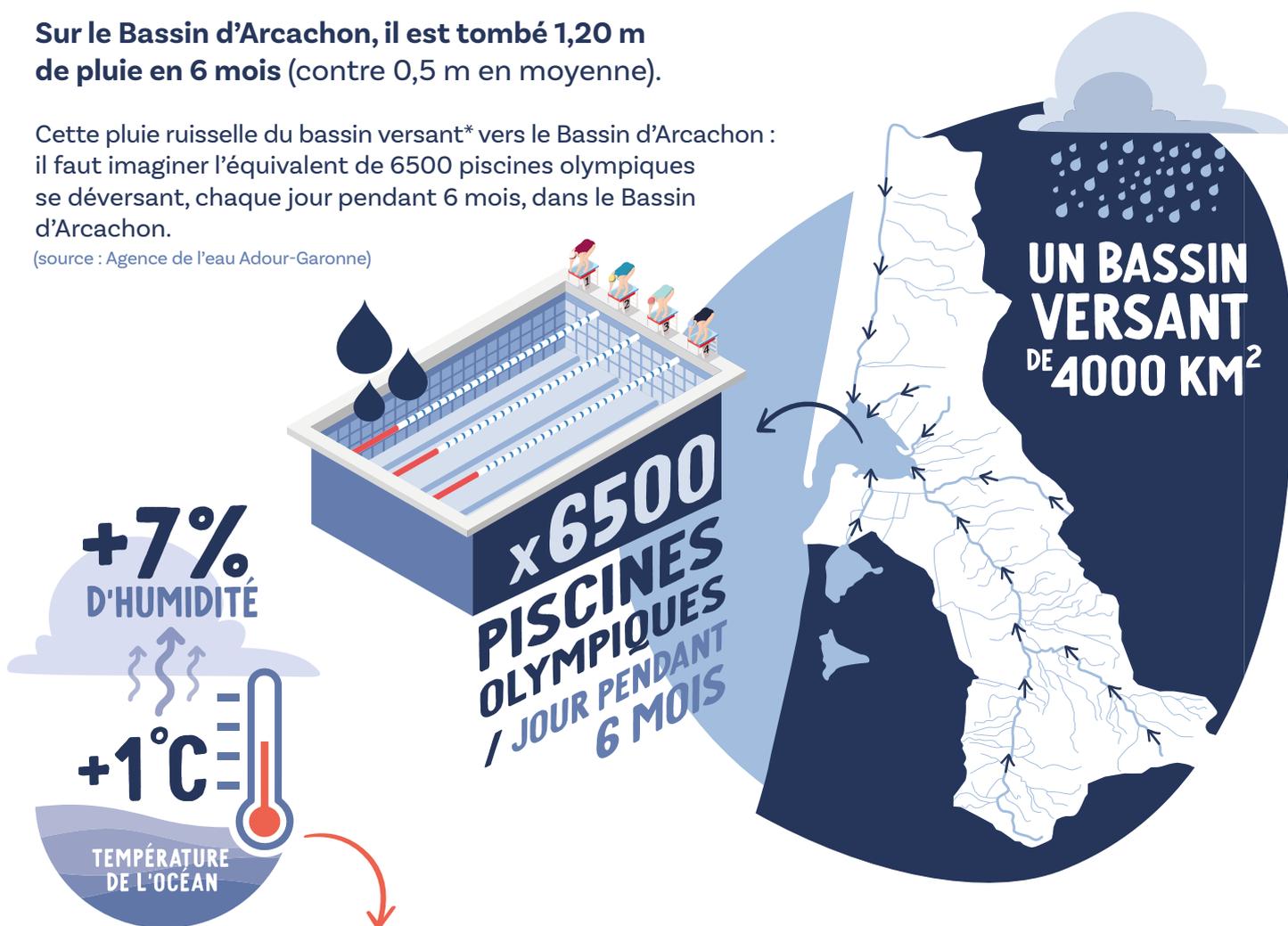
QUE S'EST-IL PASSÉ L'HIVER 2023-2024 ?

Durant l'hiver 2023-2024, Vigicrue annonce un taux record de départements placés en vigilance, avec des inondations subies au moins un jour sur deux, durant 6 mois.

Sur le Bassin d'Arcachon, il est tombé 1,20 m de pluie en 6 mois (contre 0,5 m en moyenne).

Cette pluie ruisselle du bassin versant* vers le Bassin d'Arcachon : il faut imaginer l'équivalent de 6500 piscines olympiques se déversant, chaque jour pendant 6 mois, dans le Bassin d'Arcachon.

(source : Agence de l'eau Adour-Garonne)



L'AVIS DES SCIENTIFIQUES

Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) explique qu'à mesure que le climat se réchauffe, la vapeur d'eau stockée au-dessus de nos têtes se multiplie : il pleut donc davantage !

À SAVOIR :

* C'EST QUOI LE BASSIN VERSANT ?

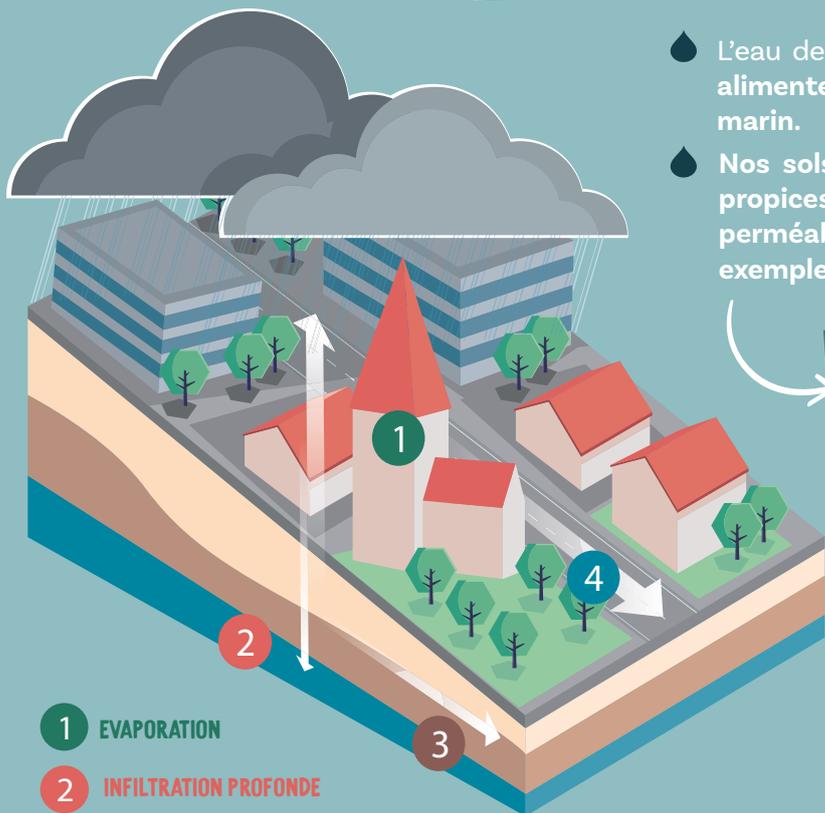
Territoire constitué du Médoc, du Val de l'Eyre, des Landes et du Bassin d'Arcachon.

32 cours d'eau et tout un réseau de crastes et fossés qui serpentent au travers des forêts, des zones urbaines et du littoral et finissent leur course dans le Bassin d'Arcachon.

QUESTIONS-RÉPONSES

GESTION DES EAUX PLUVIALES

EN SITUATION NORMALE, OÙ VONT LES EAUX DE PLUIE ?



- 1 EVAPORATION
- 2 INFILTRATION PROFONDE
- 3 INFILTRATION SUPERFICIELLE
- 4 RUISSELLEMENT

- L'eau de pluie doit suivre le cycle naturel de l'eau et alimenter les nappes, les cours d'eau et le milieu marin.
- Nos sols, principalement constitués de sable, sont propices à l'infiltration des eaux sur site : ils sont perméables (à la différence des sols argileux par exemple).

C'est la raison pour laquelle, depuis 1982, le SIBA impose aux habitants, aux aménageurs privés et lotisseurs ainsi qu'aux gestionnaires des voiries, une réglementation spécifique pour que les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol, en compensation de l'imperméabilité produite par les constructions et les voiries.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE PLUIE INTENSE ?

DES EMBOUTEILLAGES en raison du grand volume d'eau généré par le bassin versant de 4000 km² qui ruisselle vers le Bassin d'Arcachon.

Depuis 2018, le SIBA a en charge la gestion des eaux pluviales du Bassin d'Arcachon sur 900 km², mais subit les eaux de 4000 km² !

SIBA
BASSIN D'ARCACHON

900 KM²



UN BASSIN VERSANT DE 4000 KM²



LA PROXIMITÉ DE LA NAPPE EMPÊCHE-T-ELLE L'INFILTRATION DE L'EAU DE PLUIE ?

Il est vrai, qu'en cas de nappe affleurante, l'eau de pluie ne peut pas s'infiltrer, comme en situation normale.

LE RÉSEAU DE SECOURS :

Les crastes et fossés prennent le relais pour accueillir les eaux de pluie non absorbées par le sol, à la condition que ce réseau naturel soit bien entretenu !

Sur les 15 dernières années, lorsque la nappe a atteint des niveaux très élevés : 6% des surfaces habitées ont été concernées par des débordements de nappe

(source : « MOHYS » étude de la nappe phréatique - projet de recherche et développement BRGM/SIBA).

MAIS QUAND TOUT EST PLEIN, TOUT EST PLEIN !

TERRAINS, JARDINS, FOSSÉS, CRASTES ET PARFOIS MAISONS

6% DES CAS

EN ZONE URBAINE



NIVEAUX DE NAPPE TRÈS ÉLEVÉS
(NAPPE AFFLEURANTE)

DÉBORDEMENTS

Au quotidien, le SIBA travaille pour trouver des solutions pour ces 6% de surfaces impactées : L'idée ? Trouver de nouveaux chemins pour que l'eau s'écoule plus lentement et qu'elle puisse rejoindre un nouvel exutoire fonctionnel. (ruisseaux, cours d'eau...).

L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS AVEC LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE,

ON EN PARLE ?

La croissance démographique génère une augmentation des surfaces imperméabilisées de 0,3% par an depuis 10 ans . Au total, c'est environ 6% du territoire qui est imperméabilisé.

LE SIBA IMPOSE :

depuis 1982, aux habitants, aux aménageurs privés et lotisseurs ainsi qu'aux gestionnaires des voiries, une réglementation spécifique pour que les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol, en compensation de l'imperméabilité produite par les constructions et les voiries.



POUR RÉDUIRE LES EFFETS DU RUISSELLEMENT, LE SIBA IMPOSE DES MESURES COMPENSATOIRES !

UN EXEMPLE

RUISSELLEMENT
DES EAUX DE VOIRIE VERS UNE NOUE

CES MESURES S'IMPOSENT À TOUS !

◆ Habitants :

accueillir les eaux de pluie sur son terrain (cf. page 11), surélever les nouvelles constructions de 30 cm par rapport au niveau du terrain naturel (tout en se situant au dessus de la route).

◆ Aménageurs publics, privés, lotisseurs :

stocker et infiltrer l'équivalent de 50 litres par m² imperméabilisé sur le périmètre du projet.

Exemples : chaussée à structure réservoir, tranchée drainante / d'infiltration, noue, puits d'infiltration, fossé



QUESTIONS-RÉPONSES

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AVANT LA CRÉATION DU SIBA EN 1964, QUE DEVENAIENT LES EAUX USÉES ?

Il n'y avait **AUCUN** traitement collectif des eaux usées (domestiques et industrielles).

Les eaux usées dites brutes (y compris les eaux de la Cellulose du Pin) se déversaient directement dans le Bassin d'Arcachon et la Leyre.

En 1964, le préfet de l'époque Gabriel DELAUNAY réunit les maires des 10 communes riveraines et le directeur de la Cellulose du Pin (aujourd'hui Smurfit Westrock) pour tenter d'endiguer la pollution.

Le rôle initial du SIBA, à une époque où on ne parlait pas d'environnement, a été de protéger la qualité des eaux du Bassin. Une mission qui reste l'ADN des actions du SIBA !

Un chantier gigantesque s'est alors ouvert pour raccorder chaque habitation, chaque entreprise, chaque bâtiment à un collecteur d'eaux usées.

À SAVOIR :

LE SIBA GÈRE LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES 12 COMMUNES



ILS SE COMPOSENT DE :

70 KM DE COLLECTEUR PRINCIPAL :

- EAUX BRUTES
- EAUX TRAITÉES

1230 KM DE RÉSEAU SECONDAIRE

9 BASSINS DE SÉCURITÉ :

- 6 BASSINS DE RÉGULATION
DES EAUX BRUTES
- 3 BASSINS DE RÉGULATION
DES EAUX TRAITÉES

5 STATIONS D'ÉPURATION SIBA + 1 EN CONSTRUCTION

- 1 STATION D'ÉPURATION
SMURFIT WESTROCK

4 ZONES DE REJET DES EAUX TRAITÉES :

- 3 ZONES DE REJET
VÉGÉTALISÉES
- 1 ÉMISSAIRE DE REJET
EN MER

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EST-IL BIEN DIMENSIONNÉ AU NOMBRE DE RÉSIDENTS Y COMPRIS L'ÉTÉ ?

OUI

Nous utilisons tous de l'eau. Le réseau d'eaux usées collecte les eaux que nous consommons au quotidien dans nos habitations et nos entreprises. Ces eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration grâce à un réseau de plus de 1200 km de tuyaux qui ceinture le Bassin d'Arcachon.

UN RÉSEAU D'EAUX USÉES EN ADAPTATION CONSTANTE

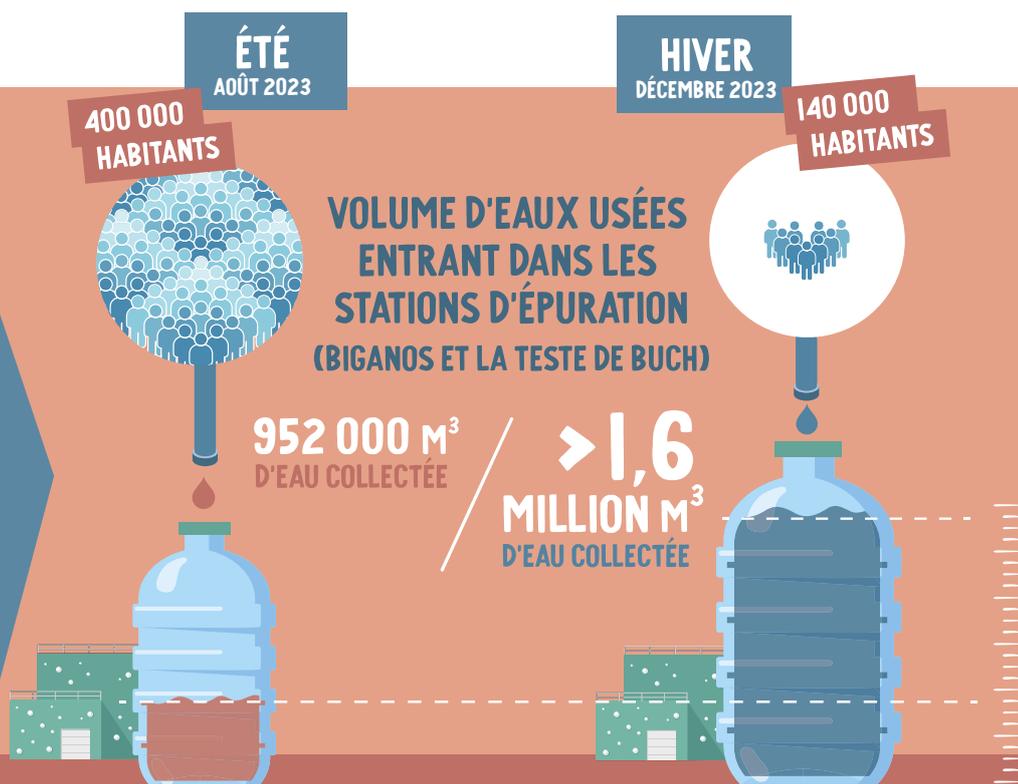
Le SIBA investit 15 000 000 € par an (en moyenne) pour sécuriser et entretenir les ouvrages.



En plein été, alors que la population sur le Bassin d'Arcachon passe de 140 000 à 400 000 personnes, le système d'assainissement fonctionne parfaitement et traite sans difficulté le surplus d'eau généré par la fréquentation estivale.

LA SATURATION D'EAUX USÉES N'EST PAS LIÉE AU NOMBRE DE PERSONNES.

C'EST LA QUANTITÉ D'EAUX DE PLUIE QUI S'EST INVITÉE DANS LE RÉSEAU QUI POSE PROBLÈME !

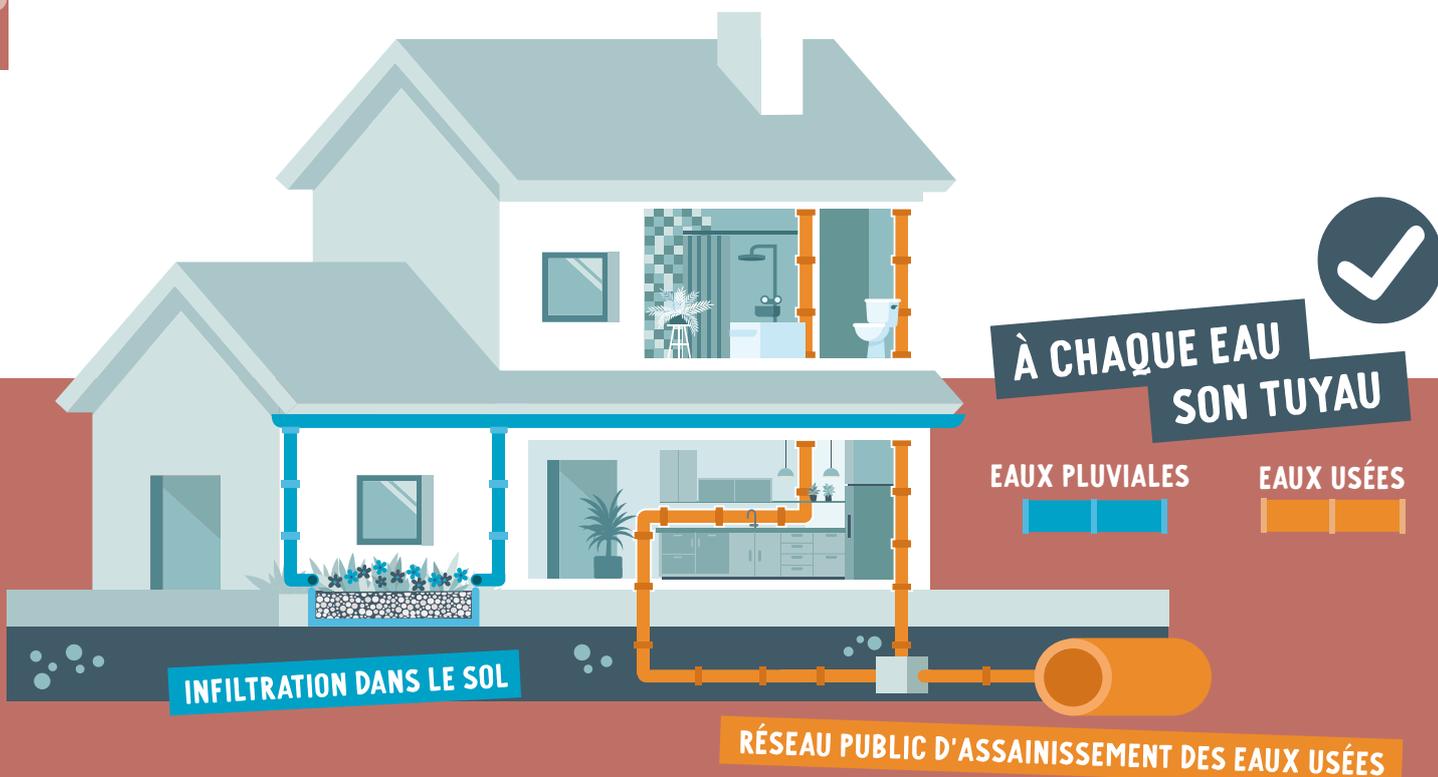


POURQUOI NE DOIT-ON PAS ÉVACUER LES EAUX DE PLUIE AVEC LES EAUX USÉES ?



C'EST INTERDIT SUR LE BASSIN D'ARCACHON !

La dimension des canalisations est en lien avec le débit d'eaux usées transportées. Si on augmente la taille des canalisations, les eaux usées vont y séjourner plus longtemps et vont fermenter (odeurs...).



POURQUOI LE RÉSEAU D'EAUX USÉES NE PEUT-IL PAS, ET NE DOIT-IL PAS, ÊTRE ÉTANCHE ?

Le réseau est ponctué de 70 000 « regards », des points d'accès qui lui permettent de « respirer ».

L'eau qui va entrer dans les canalisations va prendre la place de l'air et il faut que ce dernier puisse alors s'échapper ! Et à l'inverse quand l'eau vient à diminuer... il faut que l'air puisse rentrer dans les tuyaux.

En situation normale, les eaux de pluies s'infiltrent sans problème. Quand des pluies intenses entraînent des chaussées inondées, par voie de conséquence le réseau de collecte des eaux usées se retrouve sous l'eau. N'étant pas étanche, l'eau de ruissellement pénètre à l'intérieur.





COMMENT LES EAUX DE PLUIE S'INVITENT DANS LE RÉSEAU D'EAUX USÉES ?

Durant un épisode pluvieux selon son intensité, son volume et sa durée, des eaux dites « parasites » pénètrent dans le réseau des eaux usées par de multiples voies :



Les boîtes de branchement, les regards de visite ou les postes de pompage situés dans les zones inondées



La nappe phréatique exerce une pression sur les réseaux de collecte enterrés et peut finir par s'immiscer à l'intérieur.

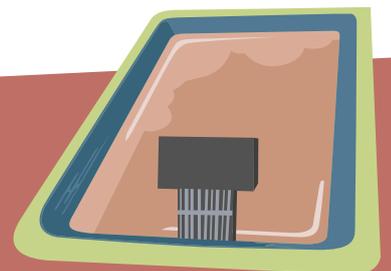


Les raccordements illicites d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées

Les actes volontaires de personnes en situation d'inondation qui transfèrent les eaux de leur terrain vers le réseau d'eaux usées



C'EST ALORS QUE LES BASSINS DE SÉCURITÉ PERMETTENT DE STOCKER, DANS LA LIMITE DE LEUR CAPACITÉ, LES SURCHARGES HYDRAULIQUES ET D'ÉVITER LA MULTIPLICATION DES DÉBORDEMENTS.



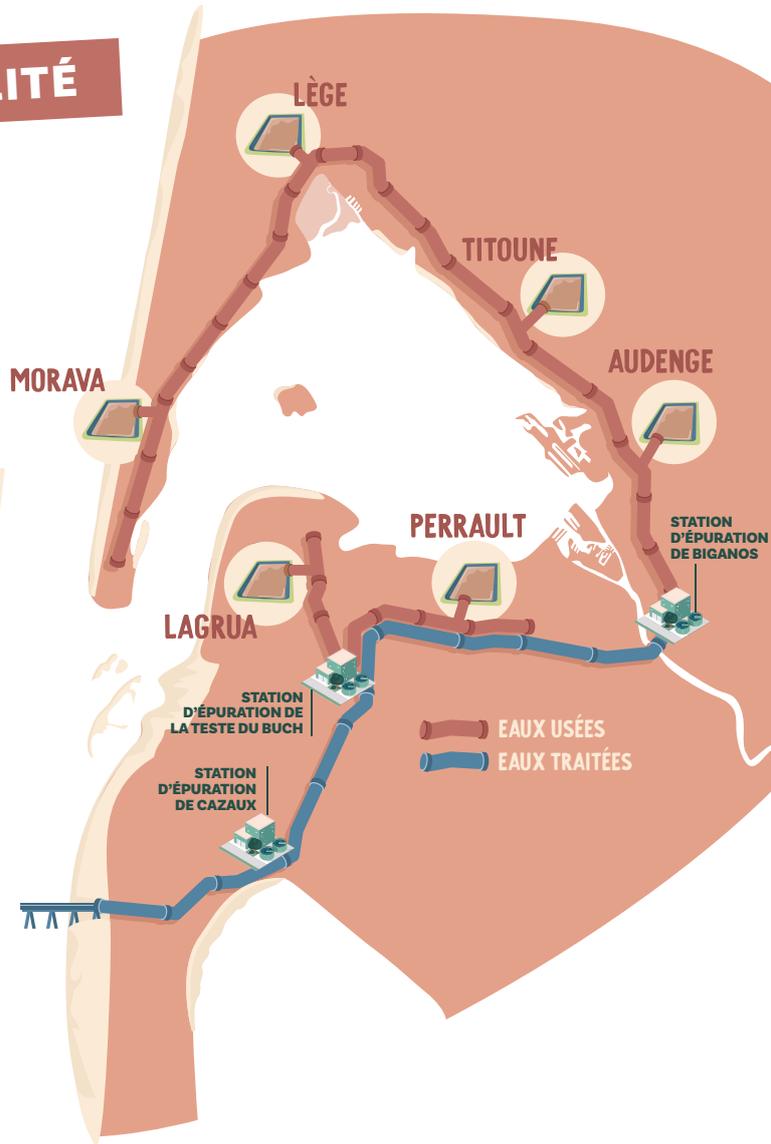
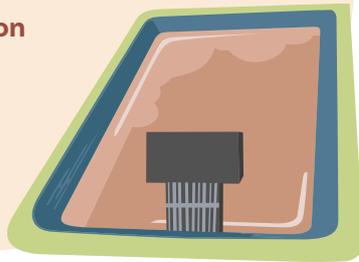
À QUOI SERVENT LES BASSINS DE SÉCURITÉ

Des bassins de sécurité ont été créés, pour :

Stocker les eaux usées le temps de travaux ou interventions d'exploitation sur le réseau et gérer les surcharges hydrauliques

Quand la quantité d'eau de pluie devient trop importante, une partie des volumes est dirigée vers les bassins de sécurité.

Dès que la situation le permet, l'eau stockée revient vers le collecteur et les stations d'épuration.



SEPTEMBRE 2024
Une des mesures mise en œuvre : installation de dégrilleurs à macro-déchets, à l'entrée des bassins de sécurité d'Audenge et de Lanton (Titoune)

En cas de circonstances climatiques exceptionnelles, afin d'éviter des débordements généralisés, la justice a imposé d'officialiser la création de déversoirs d'orage sur les bassins de sécurité. L'utilisation des déversoirs d'orage impliquait* des analyses quotidiennes afin de s'assurer de la qualité des eaux surversées et du milieu récepteur.

Le SIBA maintient son objectif de zéro rejet dans le milieu en réalisant un ambitieux programme de travaux sur les eaux pluviales.

* Les arrêtés préfectoraux modifiés, encadrant leur utilisation, étant suspendus depuis le 28 février 2025.

MON BASSIN, MON ACTION

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS :

UN ENJEU COLLECTIF ET INDIVIDUEL,
LA NATURE VOUS DIRA MERCI ET VOS VOISINS AUSSI

NE PAS RACCORDER MES GOUTTIÈRES AU RÉSEAU D'EAUX USÉES

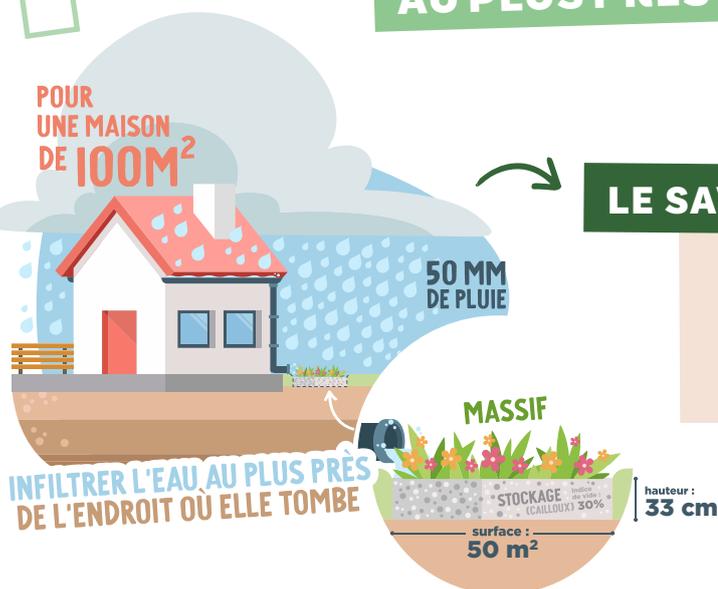
Si je raccorde ma toiture au réseau d'assainissement collectif, les canalisations seraient rapidement saturées et la collecte des eaux usées de mes voisins ne pourrait plus être assurée. **C'est pour cela que c'est interdit !**

ACCUEILLIR L'EAU DE PLUIE DANS MON JARDIN, AU PLUS PRÈS DE L'ENDROIT OÙ ELLE TOMBE

- Naturalisation du jardin
- Récupérateur / cuve d'eau de pluie
- Zones d'infiltration (puits, tranchée, noue...)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si chaque maison de 100 m² réalise une zone d'infiltration de 50 m²... chacun à son niveau contribuera à résoudre les problèmes d'inondation !



ENTREtenir MA CRASTE, MON FOSSÉ !

Le SIBA ou les services municipaux ne peuvent pas intervenir CHEZ VOUS !

Ce réseau naturel permet de drainer les eaux pluviales qui ne peuvent être absorbées par le sol. On évite ainsi les embouteillages... et les inondations à la condition qu'il soit bien entretenu !



COMMENT LE SIBA PRÉPARE LE TERRITOIRE À FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

LE SIBA TRAVAILLE À FLUIDIFIER LA CIRCULATION DES EAUX DE PLUIE

Chaque commune du SIBA possède son Schéma Directeur des Eaux Pluviales Urbaines. Le SIBA a étudié comment l'eau circule dans chaque quartier, en se basant sur des événements importants. Cela a permis de définir des directions à suivre pour mieux gérer les eaux pluviales :



**(RE)CALIBRAGE ET RÉFECTION
DES CANALISATIONS EXISTANTES
EN ZONE URBAINE**



**ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT
DES CRASTES ET FOSSÉS SUR
LE DOMAINE PUBLIC***



**UNE TÉLÉSURVEILLANCE
DES INSTALLATIONS PAR LE SIBA**

- Surveiller les installations 7j/7, 24h/24 (postes de pompage, ...) et recevoir une alarme en cas de problème pour déclencher une intervention.
- Instrumenter le réseau pour poser un diagnostic et réaliser des travaux pertinents.

LE SAVIEZ-VOUS ?

*Sur plus de 400 km de fossés, la moitié se situe sur des propriétés privées. Un fossé non entretenu sur une parcelle impacte le réseau d'eaux usées et parfois peut inonder tout un quartier !

100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%

**222 KM
FOSSÉS
PUBLICS**

**191 KM
FOSSÉS
PRIVÉS**

À la charge
des particuliers



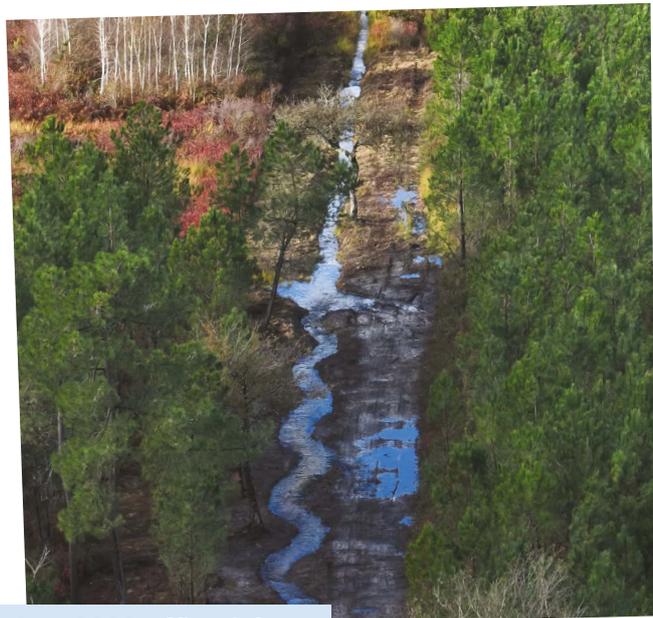
RALENTISSEMENT DES EAUX PLUVIALES EN AMONT DES ZONES URBAINES

3 EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS

1. COURS D'EAU DU VIGNEAU (AUDENGE/BIGANOS)

Le quartier des Trucails à Audenge subissait des inondations à cause des aménagements réalisés au XIX^e siècle pour irriguer les parcelles forestières.

C'est en se replongeant dans les cartes anciennes que l'état naturel du site a pu être retrouvé et a inspiré les aménagements réalisés par le SIBA : installation de rangées de pieux en bois qui retiennent le sable et font remonter le niveau de l'eau du cours d'eau ; recréation de fossés (« reméandrage ») et de nouvelles connections. Ainsi, une réduction du risque inondation est constatée sur le quartier des Trucails situé à l'aval.



Crue 2023, efficacité du reméandrage du fossé

2. BASSIN DE CANTERANNE, ouvrage de 18 ha créé par le SIBA, sur la commune de Gujan-Mestras

Il stocke et régule les apports intenses d'eau provenant du massif forestier attenant : pensé aussi pour recréer des habitats permanents pour la faune et la flore locales qui peu à peu colonisent l'espace.

Ci-dessous à différents niveaux de remplissage :

Printemps 2023



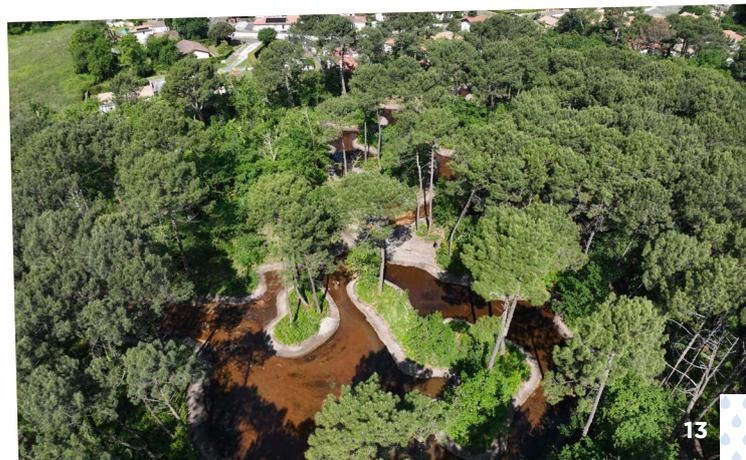
Novembre 2023



Durant la crue de novembre 2023, le Bassin de Canteranne a réduit les apports en eau vers l'aval de 30% (source : comptage sur site) préservant des quartiers du Teich et de Gujan-Mestras, auparavant inondés.

3. RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DE LA CRASTE DE MENAN EN MILIEU URBAIN

En 2024 et 2025, une zone humide, capable de stocker 3 000 m³ d'eau, a été renaturée le long de la craste de Menan à La Teste de Buch pour prévenir les inondations. Les travaux, réalisés sur 5 hectares au sein d'un espace forestier, entre la zone urbaine et la RN250, permettent de ralentir naturellement l'écoulement de l'eau.



QUESTIONS-RÉPONSES

EAUX USÉES & EAUX PLUVIALES



COMMENT LE TERRITOIRE RÉPOND-T-IL AUX PRÉOCCUPATIONS DE LA PROFESSION OSTRÉICOLE ?

Depuis 2021, le territoire s'est mobilisé pour comprendre et travailler sur les sources potentielles de contamination du plan d'eau.

- L'Etat a confié au SIBA, avec l'ensemble des acteurs concernés, la réalisation d'un PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX CONCHYLICOLES
- En 2022, il en résulte un programme collégial de 63 actions. Celui-ci réinterroge la gestion des eaux sur les 4000 km² du bassin versant, et pas seulement sur les 900 km² correspondant au territoire du SIBA !

● Entre 2024 et 2028, le SIBA accélère ses investissements :

120 MILLIONS D'EUROS

 (détails p.15)

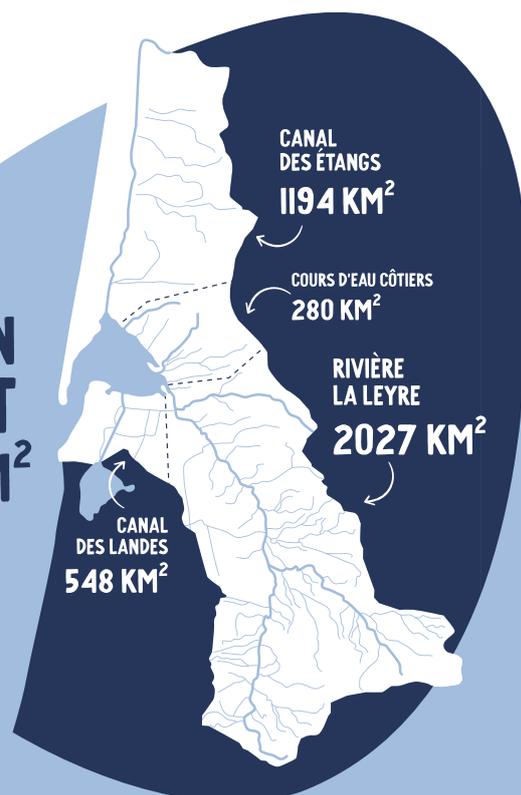
Ces 120 millions d'euros sont un levier majeur, mais ils ne suffiront pas à eux seuls.

La lutte contre les inondations ne peut pas être menée uniquement par les communes riveraines du Bassin. Elle engage l'ensemble des acteurs du bassin versant, de la pointe du Médoc jusqu'aux Landes, sur les 4000 km².

C'est un combat qui doit être collectif et mené à l'échelle de tout le bassin versant

C'est pourquoi le SIBA devient l'animateur du contrat territorial fleuve et côtiers du Bassin d'Arcachon, lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui vise à accélérer collectivement une meilleure gestion de l'eau à l'échelle de 63 communes du bassin versant, avec un programme opérationnel entre 2025-2030

UN BASSIN VERSANT DE 4000 KM²



Pour mieux comprendre le rôle du bassin versant :



TERRE DE MERS #5

Présenté par Laurent Bignolas

« Quand les petits ruisseaux font le grand Bassin ! »

COMMENT LE SIBA ACCÉLÈRE SES INVESTISSEMENTS ?



120 MILLIONS D'EUROS sur 5 ans, répartis en trois piliers :

1.

Accélération des travaux prioritaires définis dans le plan pluriannuel d'investissement sur les eaux pluviales en ville

env. **9 000 000 € TTC**

- Sur le réseau pluvial : création, renouvellement, redimensionnement, renforcement, réhabilitation cheminage, mais aussi équipements mécaniques (postes de relevage...)
- Poursuite des études hydrauliques et topographiques
- Consolidation des ouvrages de stockage et régulation (bassins, noues...)

Ces travaux sont essentiels pour limiter les inondations, éviter le ruissellement et réduire les pollutions qui partent vers le Bassin.

2.

Agir à la source avec la nature : programme ReZHilience

env. **5 000 000 € TTC**

Le SIBA intervient en amont des zones urbaines. Il crée des zones d'expansion et restaure ou renature des zones humides, reméandre des cours d'eau. **Objectif** : réguler et ralentir les eaux de pluie, et éviter les ruissellements directs vers le Bassin.

Ce programme, engagé depuis 2018 (avec le bassin de Canteranne) s'intensifie. Il s'agit d'un levier clé pour améliorer la résilience du territoire face au changement climatique.

3.

Sécuriser notre réseau d'eaux usées

env. **105 000 000 € TTC**

env. **75 000 000 € TTC**

d'investissement sur le réseau d'assainissement :

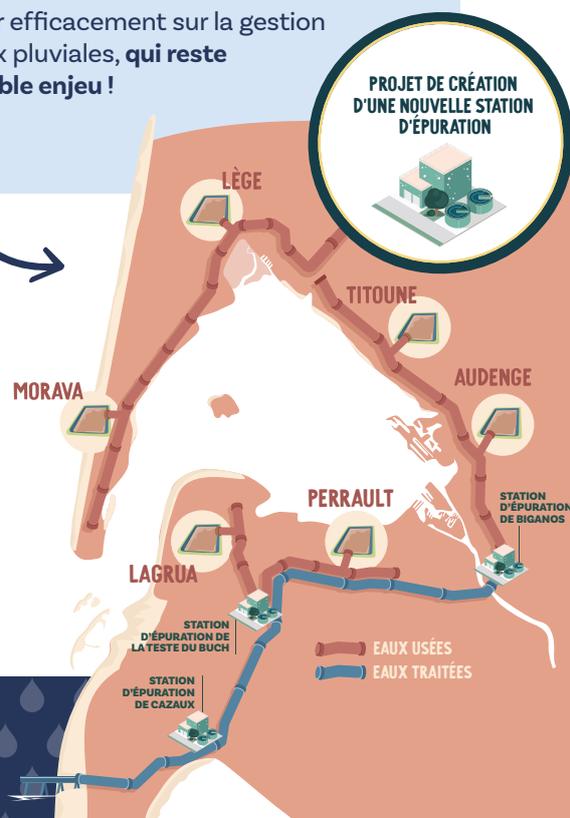
- Maintien d'un niveau élevé de renouvellement des ouvrages... de la collecte, au traitement, jusqu'au point de rejet, en moyenne 15 millions / an.
- Travaux d'accompagnement des travaux communaux (adaptation des ouvrages à la voirie) et des aménageurs privés (extension)

env. **30 000 000 € TTC**

investis dans une nouvelle station d'épuration :

Pour répondre rapidement et rendre le réseau moins vulnérable, les élus du SIBA projettent la création d'une station d'épuration supplémentaire sur le Nord Bassin ; le temps de permettre à chacune des Institutions du bassin versant de travailler efficacement sur la gestion des eaux pluviales, **qui reste le véritable enjeu !**

PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION



Le SIBA tient à remercier les acteurs, associations et particuliers, qui s'engagent à ses côtés pour maintenir un bon entretien des crastes et fossés à proximité de chez eux. Indispensable au bon fonctionnement des eaux pluviales. Aucune canalisation ne pourra remplacer ce réseau naturel de drainage que constituent les crastes et fossés.



Retrouvez en vidéo les réponses à vos questions
www.siba-bassin-arcachon.fr
et www.tvba.fr



Conception et réalisation SIBA, 2e édition 2025
Imprimé sur papier recyclé

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
16 allée Corrigan, CS40002, 33311 Arcachon Cedex
Tél. 05 57 52 74 74 administration@siba-bassin-arcachon.fr



**BASSIN
D'ARCACHON**

SIBA

